

Tout comprendre sur le fonctionnement du self

CARTE DE SELF = CARTE JEUNE REGION

Qu'est-ce que la carte de self ?

La carte de self est la Carte Jeune Région. L'accès au self se fait grâce à cette carte, ainsi que l'accès aux portails du Lycée.

Comment obtenir la Carte Jeune Région ?

La Carte Jeune Région est à commander sur le site suivant : <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>

Il suffit de suivre les étapes de création du compte, vous recevrez la carte sous quelques semaines.

Mon enfant n'a pas encore reçu sa Carte Jeune Région, comment faire pour accéder au self ?

Tant que l'élève pas reçu la Carte Jeune Région, il doit venir à l'intendance, au service bourse et demi-pension pour faire une carte provisoire. Une fois qu'il aura reçu la nouvelle carte, il faudra ramener la carte provisoire à l'intendance ainsi que la nouvelle carte pour la faire activer.

Mon enfant a perdu sa Carte Jeune Région, comment faire ?

Si votre enfant a perdu définitivement sa Carte Jeune Région, il faut qu'il aille à l'intendance au service bourse et demi-pension pour faire une carte provisoire et recommander une nouvelle carte.

Mon enfant a oublié sa Carte Jeune Région, peut-il accéder au self ?

Oui, il lui suffira de prendre un ticket sur la borne Kiosk située dans le hall du lycée.

Pour prendre un ticket il lui faut un code (qu'il peut faire lui-même à la borne un jour où il a sa carte jeune, ou en allant à l'intendance pour en faire un).

Est-ce payant de recommander une Carte Jeune Région si on a perdu la première ?

Non, c'est gratuit.

Ai-je besoin de ma Carte Jeune Région si je suis au TICKET ?

Oui, l'accès au self se fait obligatoirement avec la Carte Jeune Région, peu importe l'option choisie.

La désignation « TICKET » désigne simplement que seuls les repas consommés sont payés.

PAIEMENT

Quelles sont les différentes options de demi-pension ?

A l'inscription au lycée vous avez eu le choix entre plusieurs Options et mode de paiement :

Option 1 : Le FORFAIT

Mode de paiement 1 : le prélèvement automatique mensualisé

Mode de paiement 2 : le paiement sur facture à la fin du trimestre

Option 2 : Le TICKET

Mode de paiement 1 : le prélèvement automatique du nombre de repas consommés le mois précédent

Mode de paiement 2 : le paiement par avance

Quelle est la différence entre l'option FORFAIT et l'option TICKET ?

Avec l'option FORFAIT le tarif du self est de 440€ pour toute l'année scolaire. Le FORFAIT est plus avantageux pour les élèves qui mangent tous les jours ou très régulièrement au self.

Avec l'option TICKET, vous ne payez que les repas que votre enfant a consommé. Le prix d'un repas est 3.93€. Le TICKET est plus avantageux pour les élèves qui mangent peu au self.

Comment savoir si mon enfant est au FORFAIT ou au TICKET ?

C'est l'option et le mode de paiement que vous avez cochés sur la fiche intendance à l'inscription/réinscription au lycée.

Si vous ne vous en souvenez plus, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : jeandeprades.turboself@ac-toulouse.fr , appeler le 05.63.32.84.93 ou votre enfant peut venir à l'intendance pour le demander.

Mon enfant est au FORFAIT, qu'est-ce que le prélèvement automatique mensualisé ?

A l'inscription au lycée vous avez rempli un Mandat de Prélèvement SEPA autorisant le prélèvement automatique.

Tous les mois entre le 5 et le 10 du mois vous serez prélevés. Le premier prélèvement à lieu au mois de novembre, le dernier au mois de juin.

Vous recevrez à chaque fin de trimestre un AVIS AUX FAMILLES vous indiquant les détails des sommes que vous devez.

ATTENTION : vous êtes au prélèvement automatique, **il ne faut pas re-payer une fois que vous recevrez l'avis aux familles. Les sommes ont déjà été prélevées.**

Mon enfant est au FORFAIT, qu'est-ce que le paiement sur facture à la fin du trimestre ?

A la fin de chaque trimestre vous recevrez un AVIS AUX FAMILLES vous indiquant les sommes à payer. Vous pouvez payer par carte bancaire sur educonnect, chèque bancaire, espèces ou virement.

Tout sera précisé sur l'avis aux familles.

Mon enfant est au TICKET, qu'est-ce que le prélèvement automatique ?

A l'inscription au lycée vous avez rempli un Mandat de Prélèvement SEPA autorisant le prélèvement automatique.

Tous les mois entre le 5 et le 10 du mois vous serez prélevés UNIQUEMENT des repas que votre enfant aura consommé le mois précédent.

Le prix d'un repas est 3.93€.

Exemple :

En septembre, votre enfant a consommé 10 repas, soit 39.30€.

Entre le 5 et 10 octobre vous serez prélevés de 39.30€.

Mon enfant est au TICKET, qu'est-ce que le paiement par avance ?

Pour que votre enfant puisse passer au self, il est IMPERATIF d'avoir rechargé sa Carte Jeune Région AVANT le passage au self.

Pour cela vous pouvez payer :

En chèque ou espèces à l'intendance, au service bourse et demi-pension.

Par carte bancaire sur l'application MyTurboSelf.

Par carte bancaire sur la borne située dans le hall du lycée.

Je souhaite changer d'option et/ou de mode de paiement, comment faire ?

Vous devez faire une demande écrite par mail : jeandepades.turboSelf@ac-toulouse.fr

Ou à déposer à l'intendance.

Mon enfant est interne.

Les élèves internes sont obligatoirement au forfait.

Vous n'avez pas besoin de recharger la Carte Jeune Région.

Mon enfant est interne au prélèvement automatique.

A l'inscription au lycée vous avez rempli un Mandate de Prélèvement SEPA.

Vous serez prélevés automatiquement entre le 5 et le 10 du mois. Le premier prélèvement est à lieu au mois de novembre, et le dernier en juin.

ELEVES BOURSIERS ET DEMI-PENSION-INTERNAT

Mon enfant est au FORFAIT et prélèvement automatique, et boursier.

La bourse est déduite automatiquement des frais de la demi-pension.

Vous ne serez prélevé que du reliquat le cas échéant.

Si le montant de la bourse est supérieur à ce que vous nous devez, nous vous verserons le reste de la bourse directement.

Tout sera indiqué sur l'AVIS AUX FAMILLES que vous recevrez à la fin de chaque trimestre.

Mon enfant est au FORFAIT et paiement sur facture à la fin du trimestre, et boursier.

La bourse est déduite automatiquement des frais de la demi-pension.

Vous ne nous devez que le reliquat le cas échéant.

Si le montant de la bourse est supérieur à ce que vous nous devez, nous vous verserons le reste de la bourse directement.

Tout sera indiqué sur l'AVIS AUX FAMILLES que vous recevrez à la fin de chaque trimestre.

Mon enfant est au TICKET et prélèvement automatique, et boursier.

La bourse est déduite automatiquement des frais de la demi-pension.

Le prélèvement sera supprimé.

Si le montant de la bourse est supérieur à ce que vous nous devez, nous vous verserons le reste de la bourse directement.

Tout sera indiqué sur l'AVIS AUX FAMILLES que vous recevrez à la fin de chaque trimestre.

Mon enfant est au TICKET et paiement en avance, et boursier.

A partir du moment où vous recevrez la notification d'attribution de bourse (fin octobre, début novembre), vous ne serez plus obligé de recharger la Carte Jeune Région de votre enfant.

La bourse prendra en charge la demi-pension.

Sur l'AVIS AUX FAMILLES que vous recevrez, le montant pris sur la bourse pour la demi-pension sera notifié « repas sur bourse ».

Si le montant de la bourse est supérieur à ce que vous nous devez, nous vous verserons le reste de la bourse directement.

Si vous voulez percevoir l'intégralité de la bourse, il vous suffira de recharger la carte Jeune Région de votre enfant.

Mon enfant est interne au prélèvement automatique, et boursier.

Les élèves internes boursiers perçoivent aussi une prime d'internat.

La bourse et la prime d'internat (et la prime au mérite le cas échéant) sont automatiquement déduits des frais de l'internat. Vous ne devez payer que le reliquat.

Si le montant des bourses est supérieur aux frais d'internat, nous vous verserons le reste directement.

Les prélèvements seront ajustés ou suspendus le cas échéant.

Vous recevrez à la fin de chaque trimestre un AVIS AUX FAMILLES vous indiquant tous les détails.

Attention : Vous êtes au prélèvement automatique, **vous ne devez pas re-payer** une fois l'avis aux familles reçu. Tout se fait automatiquement.

Mon enfant est interne avec paiement sur facture à la fin du trimestre, et boursier.

Les élèves internes boursiers perçoivent aussi une prime d'internat.

Vous recevrez à la fin de chaque trimestre un AVIS AUX FAMILLES vous indiquant les sommes dues ou les sommes à percevoir.

Le montant de la bourse est automatiquement déduit des frais d'internat.

Si le montant des bourses est supérieur aux frais d'internat, nous vous verserons le reste directement.

L'APPLICATION MYTURBOSELF

Qu'est-ce que l'application Myturboself ?

Myturboself est une application associée à notre logiciel de gestion du self.

Elle permet de recharger sa Carte Jeune Région par carte bancaire.

Vous pouvez la télécharger sur vos portables ou tablettes.

Comment créer un compte MyTurboself ?

Au début d'année vous avez dû recevoir un mail sur l'adresse mail que vous avez indiqué à l'inscription au lycée.

Sur ce mail figure un lien pour vous permettre de créer un mot de passe pour accéder à votre compte.

Je n'ai pas reçu de mail me permettant de réinitialiser mon mot de passe. Comment faire ?

Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : jeandeprades.turboself@ac-toulouse.fr ou appeler le 05.63.32.84.93.